



Conseil communal
de Palézieux

CONSEIL DU 23 JUIN 2009

PROCES-VERBAL

31 conseillères et conseillers répondent à l'appel de la secrétaire.

Excusés: Madame Marina Flückiger,
Messieurs Ernest Regard et Claude-Alain Stuby

- Les membres du Conseil acceptent ces excuses à l'unanimité.

Il est 20h05 lorsque M. Jean-Luc Schwaar, président, déclare ouverte la séance.

M. Jean-Luc Schwaar souhaite la bienvenue à toutes les conseillères et à tous les conseillers communaux ainsi qu'aux représentants de la presse et lit l'ordre du jour qui est accepté à l'unanimité et qui se présente comme suit:

1. *Communications du président, courrier.*
2. *Adoption du procès-verbal de la séance du 30 mars 2009.*
3. *Elections statutaires du bureau, président(e), vice(s)-président(es), secrétaire et scrutateurs/trices.*
4. *Préavis 04/09 Comptes de l'année 2008.*
5. *Préavis 05/09 Crédit d'étude pour participer à l'étude de réalisation d'une installation de biogaz.*
6. *Préavis 06/09 Crédit pour l'achat d'un véhicule utilitaire pour le service de la voirie.*
7. *Préavis 07/09 Projet de fusion – Préavis sur la recommandation stratégique de l'étude et sur l'entrée dans la phase opérationnelle.*
8. *Préavis 08/09 Soutien au journal «Le Courrier».*
9. *Divers et propositions individuelles.*

1 Communications du président, courrier

a. Coordonnées des membres du conseil communal

Pour éviter tout problème d'adressage (postal et électronique), la secrétaire souhaite remettre à jour le fichier d'adresses des membres du conseil communal. **M. Jean-Luc Schwaar** invite donc tous les membres du conseil à se présenter auprès de la secrétaire à l'issue de l'assemblée pour vérifier, voire compléter les coordonnées figurant sur la liste actuelle. La communication de l'adresse électronique est facultative.

b. Challenge intercommunal du sauvetage

En tant qu'organisatrice, la commune de Cully invite les communes du district à former une équipe de rameurs pour participer au challenge. Il s'agit d'une compétition amicale et très divertissante. Cette année, elle aura lieu le samedi 15 août 2009. **M. Jean-Luc Schwaar** invite les rameurs intéressés à s'inscrire au bureau du conseil communal à l'issue de l'assemblée.

c. Forme du procès-verbal

Actuellement, le procès-verbal est formulé de façon nominative, chaque intervention étant retranscrite avec le nom de l'intervenant. Proposition est faite de simplifier la rédaction du procès-verbal qui contiendra désormais le résumé des éléments de la discussion et la décision finale uniquement. Il va de soi que toutes les interventions susceptibles d'influencer le vote figureront dans le procès-verbal. **M. Jean-Luc Schwaar** remercie d'avance les membres du conseil communal pour leur compréhension.

d. Elections complémentaires

Comme il n'y a plus de suppléant(e)s pour les membres du conseil communal, des élections devront être organisées. Le président du conseil communal a donc adressé une demande formelle à la Préfecture. **M. Jean-Luc Schwaar** estime que des élections pourront avoir lieu en novembre, parallèlement aux scrutins cantonaux et fédéraux. Les personnes intéressées peuvent d'ores et déjà s'annoncer au secrétariat de la municipalité ou auprès du président du conseil communal, sachant que les ressortissants étrangers ayant le droit de vote sur le plan communal sont éligibles.

2 Adoption du procès-verbal de la séance du 30 mars 2009

Le procès-verbal de la séance du 30 mars 2009 ne suscite ni remarques ni commentaires. Il est donc soumis au vote.

Le procès-verbal du conseil du 30 mars 2009 est accepté sans modification à l'unanimité moins 4 abstentions.

3 Elections statutaires du bureau: président(e), vice(s)-président(es), secrétaire et scrutateurs/trices

Selon le règlement, le président, le vice-président et le secrétaire doivent être élus au bulletin secret.

- **Election à la présidence**

Aucun autre candidat ne se présentant, **M. Jean-Luc Schwaar** se déclare prêt à

poursuivre l'exercice de cette fonction pour une année.

Résultat du vote: M. Jean-Luc Schwaar est réélu par 31 voix.

- **Election à la vice-présidence**

Mme Marina Flückiger ayant annoncé qu'elle ne se représente pas, il convient de la remplacer. A défaut d'autres candidatures, M. Daniel De Oliveira accepte la candidature qu'il se voit proposer.

Résultat du vote: M. Daniel De Oliveira est élu par 30 voix (un bulletin blanc, une voix pour M. Nicolas Daepfen).

- **Election du/de la secrétaire**

Mme Evelyne Campana, secrétaire ad intérim, se porte candidate pour cette fonction. Les tâches administratives, notamment la mise sous pli des envois et la comptabilité, seront toutefois déléguées à la secrétaire du bureau municipal. Aucune autre candidature n'est annoncée.

Résultat du vote: Mme Evelyne Campana est élue par 30 voix (une voix pour M. Olivier Morel).

- **Election des scrutateurs**

Mme Nathalie Thomas et M. Jonathan Ducret se portent candidats pour poursuivre dans l'exercice de la fonction de scrutateur/trice.

Résultat du vote: Mme Nathalie Thomas et M. Jonathan Ducret sont réélus par acclamation.

4 Préavis 04/09 – concernant la gestion et les comptes communaux de l'exercice 2008

M. Daniel Hilfiker, rapporteur de la commission, donne lecture du rapport. La commission constate l'excellente tenue des comptes présentés de manière claire, précise et rigoureuse. Elle relève que la commune présente un résultat positif après amortissements supplémentaires, ce qui confirme le résultat de la gestion saine de la commune depuis quelques années. La commission souligne également que les investissements sont bien maîtrisés et que la dette par habitant est en diminution constante depuis 2001. Elle recommande donc d'accepter le rapport de gestion et les comptes de la caisse communale pour l'exercice 2008 tels que présentés.

L'objet ne suscitant aucune discussion ni remarque, il est soumis au vote.

- **Le préavis municipal n° 04/09 – concernant la gestion et les comptes communaux de l'exercice 2008 est accepté à l'unanimité.**

5 Préavis 05/09 – concernant un crédit d'étude pour participer à l'étude de réalisation d'une installation de biogaz

M. Enrico Thomas, rapporteur de la commission, donne lecture du rapport de commission. La commission a examiné le projet de construction d'une installation de biogaz sur l'exploitation Ramseyer. Elle relève que ce projet constitue une opportunité pour la commune d'évoluer dans le sens du développement durable, notamment en matière de chauffage et que la faisabilité du projet semble assurée. De plus, la commune n'est aucunement liée au projet en participant à l'étude de réalisation. La commission recommande donc d'accorder à la municipalité le crédit nécessaire pour participer à l'étude et d'autoriser la municipalité à financer celui-ci avec les liquidités de la caisse communale.

M. Jean-Luc Schwaar met cet objet en discussion.

Discussion

Réflexions globales

La commune souhaite revoir sa stratégie énergétique en prévision du remplacement de l'installation de chauffage du collège en 2015. La solution étudiée dans le cadre de ce projet représente une façon de valoriser des déchets (ferme, co-substrats, laiterie, lisier de porc, etc.) et de produire de l'énergie renouvelable. L'étude permettra d'évaluer la pertinence d'une éventuelle participation future au capital de la société, ce qui ferait l'objet d'un préavis ultérieur.

Partenaires du projet: pourquoi la commune de Lausanne et non la Romande Energie

Au moment où la commune de Palézieux a été associée au projet, d'autres partenaires étaient déjà impliqués. La commune de Lausanne, forte de son expérience en la matière, était déjà partie prenante et avait même repris les parts d'un autre partenaire (BKW) qui s'était retiré du projet puisqu'il se concentre exclusivement sur des projets industriels. Lausanne investit dans ce projet par l'intermédiaire d'un département des services industriels, eux-mêmes producteurs d'énergie renouvelable.

Différence entre la production de biogaz et les besoins de la commune

L'installation de biogaz devrait permettre de couvrir 80% des besoins du collège. Il faudra compenser la différence, par exemple en hiver. Il convient donc de prévoir une stratégie, d'une part en appoint, d'autre part pour palier une éventuelle mise hors service de l'installation de biogaz pour la maintenance ou en raison d'une panne.

Plusieurs possibilités sont envisageables:

- Le mazout: solution à laquelle la commune souhaite renoncer
- Le gaz naturel
- Le bois: difficultés pour produire suffisamment de bois

Or l'installation fonctionne dans les deux sens. Il serait donc possible de renvoyer l'énergie dans le sens voulu. La commune pourra, par moments, vendre l'énergie produite en surplus au prix du marché.

- **Le préavis municipal n° 05/09 – concernant un crédit d'étude pour participer à l'étude de réalisation d'une installation de biogaz est accepté à l'unanimité moins une abstention.**

6 Préavis 06/09 – concernant un crédit pour l'achat d'un véhicule utilitaire pour le service de la voirie

M. Abel Demiéville, rapporteur de la commission, donne lecture du rapport de commission. La commission relève que la remise en état du véhicule utilitaire actuellement en service à la voirie ne se justifie pas au vu de l'âge et de l'état du véhicule. La commission recommande donc d'accorder à la municipalité le crédit pour procéder à l'achat d'un véhicule pour le service de la voirie et d'autoriser la municipalité à financer celui-ci avec les liquidités de la caisse communale.

M. Jean-Luc Schwaar met cet objet en discussion.

Discussion

Préambule

La municipalité tient à préciser que, dans l'intervalle, ledit véhicule n'est plus en état de fonctionner du tout.

Equipement du véhicule pour la somme importante de 60 000 francs

La municipalité préfère investir d'avantage à l'achat pour avoir moins de frais d'entretien et pour pouvoir compter sur un véhicule à long terme. Le véhicule polyvalent sur lequel se portera le

choix de la municipalité devra pouvoir être équipé d'une saleuse, d'une lame et d'autres fonctions.

Type de véhicule

La décision n'est pas encore prise. Une première sélection a été faite pour la rédaction du préavis. Un véhicule comparable à celui qu'il s'agit de remplacer vaut environ 45 000 francs. La gamme supérieure (4x4) offre des avantages supplémentaires qui pèsent dans la balance. La commission a refusé de considérer des marques de constructeurs en particulier et s'est concentrée sur le montant du crédit demandé. Les conseillers communaux sont invités à faire part à la municipalité de leurs expériences pour le choix final du véhicule.

Procédé

Plusieurs membres du conseil plaident vivement pour une sélection et un appel d'offres élargi et demande à ce que plusieurs marques de véhicules soient prises en compte.

- **Le préavis municipal n° 06/09 – concernant un crédit pour l'achat d'un véhicule utilitaire pour le service de la voirie est accepté à l'unanimité moins une abstention.**

7 Préavis 07/09 – concernant l'intention de fusion: entrée dans la phase opérationnelle

M. Alain Widmann, rapporteur de la commission, donne lecture du rapport de commission. La commission a examiné les cinq axes de l'étude et relève que la fusion des onze communes est une option stratégique solide, faisable et relativement sûre puisqu'elle repose sur une forte compatibilité des candidats et apporte des avantages conséquents. L'analyse de la commission n'a démontré aucun problème majeur. La commission recommande donc de donner mandat à la municipalité d'entrer dans la phase opérationnelle du projet de fusion.

M. Jean-Luc Schwaar met cet objet en discussion.

L'objet ne suscitant aucune discussion ni remarque, il est soumis au vote.

- **Le préavis municipal n° 07/09 – concernant l'intention de fusion: entrée dans la phase opérationnelle est accepté à l'unanimité moins une abstention.**

8 Préavis 08/09 – concernant un crédit pour un soutien au journal «Le Courrier»

M. Christian Hockenjos, rapporteur de la commission, donne lecture du rapport de commission. La commission recommande au conseil d'accepter le crédit nécessaire au soutien financier du journal «Le Courrier» et demande à la municipalité d'exiger un droit de regard sur la comptabilité du journal pour qu'une solution viable soit trouvée.

M. Jean-Luc Schwaar met cet objet en discussion.

Discussion

Problématique

Le Courrier a annoncé la fin de la parution en 2010 en raison du manque d'abonnés d'une part, et de la baisse du chiffre d'affaires des annonceurs d'autre part. Dans le contexte actuel, dans lequel les entrées publicitaires baissent de près de 25%, il est extrêmement difficile pour un petit journal de réagir rapidement. Le propriétaire, M. Campiche, propose dès lors aux communes de compenser le manque d'abonnés par une participation financière.

Certaines communes abonnent systématiquement tous les ménages de leur territoire. Palézieux a opté pour une solution intermédiaire, à savoir d'abonner les 500 ou 600 ménages non abonnés sur les quelques 900 ménages de la commune pour assurer la parution du journal jusqu'au 31 décembre 2009.

En contrepartie, «Le Courrier» pourrait devenir un organe officiel qui informerait très précisément la commune de sa comptabilité. Telle est la position actuelle des syndicats de la région. Le soutien n'est toutefois que temporaire et l'avenir du journal devra être repensé.

La municipalité soumet cet objet au conseil communal pour que les représentants de la population puissent donner un signe.

Risque de précédent

Un membre du conseil craint de créer un précédent. Une réponse favorable de la part du conseil risquerait d'inciter d'autres sociétés (journaux ou entreprises) se trouvant dans une mauvaise passe, de s'adresser à la commune pour un soutien financier en se référant au cas «Le Courrier». Le fait de soutenir une entreprise privée dérange certains membres du conseil. La municipalité quant à elle, interprète ce soutien comme une aide à l'information et non comme une aide à une entreprise privée.

Autre stratégie

L'exemple du journal «Le Messager» démontre que d'autres solutions existent. Une restructuration et une professionnalisation du journal lui ont permis de perdurer. Le journal «Le Courrier» devrait également se remettre en question sur son contenu et adapter celui-ci aux besoins des lecteurs (qualité du contenu, démarchage pour trouver des abonnés et des annonceurs). Le fait que les municipalités achètent des abonnements risque de ne pas sauver le journal. Il pourrait même l'empêcher de trouver une dynamique digne du journalisme, même si un tel mouvement semble avoir été entamé (relooking, déplacements plus fréquents des collaborateurs).

Soutenir pour avoir un droit de regard

Un conseiller souligne la pertinence de la démarche de la municipalité, qui non seulement apporte son soutien, mais demande également à être impliquée dans les choix stratégiques du journal.

Organe officiel

L'idée émane des syndicats. Il faudrait déterminer quels critères font d'un journal un organe officiel. Il importe de fixer le rythme de parution, le financement régulier, la responsabilité du contenu, la gestion du personnel. Les tâches devraient être clairement réparties entre les communes et la direction du journal.

- **Le préavis municipal n° 08/09 – concernant un crédit pour un soutien au journal «Le Courrier» est accepté par 19 voix pour, 4 voix contre et 8 abstentions.**

9 Divers et propositions individuelles

Déchetterie

M. Daniel Jordil rend compte de la **convention** qui a été conclue entre la commune de Palézieux et Granges, sur l'utilisation de la déchetterie par cette dernière. Cette convention à long terme, rédigée après une étude approfondie, a été soumise aux communes vaudoises et fribourgeoises. Après examen, la municipalité a donc accepté de donner accès à sa déchetterie aux habitants de Granges. En conséquence, la fréquentation sera accrue et la rotation des bennes augmentée.

L'étude a toutefois démontré que la déchetterie, conçue pour 2500 habitants environ, sera en mesure de faire face à cet **apport supplémentaire**. Dans le cadre du MEP, un espace suffisant a été réservé au-dessous de la déchetterie pour doubler sa surface au besoin.

Attalens étant déjà saturée, Granges s'est tournée vers Palézieux.

Granges participera au **financement de la déchetterie** un certain montant par habitant, et ce dès la conclusion de la convention, mais pas rétroactivement. Ce faisant, Granges paie sur les premiers amortissements, l'investissement de départ n'étant pas encore amorti. Reportés aux chiffres de 2008, le bénéfice de Palézieux se serait monté à quelques 12 000 francs.

L'augmentation de la **fréquentation** n'ira pas sans quelques embouteillages. La municipalité envisage des solutions d'entente avec les employés communaux. L'idée d'un libre-accès avec cartes a été lancée, mais les employés constatent que sans contrôle, la discipline se relâche. Le règlement de la déchetterie sera également adapté pour restreindre le volume de certains déchets.

Pour éviter le **tourisme**, on instaurera probablement un système de cartes d'identification vérifiée par les employés communaux.

Les Esserts

L'étude du captage des Esserts mentionnée dans le rapport de gestion a été reprise. A défaut de solutions d'approvisionnement en eau, on a localisé un certain nombre de fuites qui font perdre un très grand volume d'eau. Le travail se concentre donc sur l'identification de ces fuites.

Sachets d'élimination des déjections de chien

La couleur «discrète» des sachets incite les usagers à les déposer dans la nature après avoir ramassé les déjections de leur animal domestique. Certaines communes utilisent des sachets très voyants de couleur rose. Une fois le stock épuisé, la municipalité envisagera de changer la couleur de ces sachets.

Travaux du COPIL dans le cadre du MEP

Le sujet est ardu et intéressant, mais les travaux stagnent, ralentis par des lourdeurs administratives. La demande est réelle, mais le canton n'est pas très prompt à y répondre. Nous risquons de laisser passer des opportunités en raison de ce manque de dynamisme. L'approvisionnement en eau doit aussi être évalué ainsi que l'extension éventuelle des canalisations et de la STEP.

Il existe un certain nombre de contradictions dans l'attitude du canton de Vaud. D'un côté il décrète Oron-Palézieux comme pôle économique, d'un autre côté, il maintient des règles très strictes en matière de zones urbanistiques. Un rendez-vous a été fixé avec Monsieur Mermoud (le 6 juillet 2009) pour tenter de remédier à cette situation. Il est urgent d'agir avant de perdre des emplois dans la région. Voilà en même temps la preuve que des entreprises s'intéressent à Palézieux malgré la construction d'un centre carcéral. Il faut néanmoins rester prudents dans la vente des terrains industriels, pour ne pas perdre de vue le déplacement du P+R.

Le syndic d'Oron, notre représentant auprès du canton, assiste désormais aux séances du COPIL pour exercer une influence sur les décisions du canton.

Auberge

Deux projets ont été soumis à la municipalité. Le troisième n'a pas encore été remis.

- Réfection de l'auberge actuelle: 1,2 millions de francs
- Construction d'une nouvelle auberge: 5 millions de francs
- Solution pour agrandir sans entraver la circulation ou la surface des appartements dont la location constitue une ressource financière indispensable

Le tenancier est apprécié des clients qui sont majoritairement satisfaits de ses prestations et le prouvent par la fréquentation du lieu. L'amélioration des WC et des cuisines est prioritaire. Le service d'hygiène ne tolérera pas la situation plus longtemps.

S'agissant de la fumée, on constate que de nombreux propriétaires renoncent à créer des zones fumeurs pour des raisons de coût. L'établissement deviendra probablement non-fumeur sur le principe.

Sécurité à la hauteur de la boulangerie (Palézieux-Village)

La municipalité profitera de la venue du gaz pour aménager la zone de manière à en améliorer la sécurité. Le propriétaire du bâtiment de la forge a, quant à lui, renoncé à sa sortie de route en installant des bacs à fleurs.

Fête villageoise

Les employés communaux remercient les sociétés impliquées dans l'organisation de la fête villageoise pour avoir maintenu la propreté des lieux.

La séance est close à 22h03

Le président

La secrétaire

Jean-Luc Schwaar

Evelyne Campana